

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20120127-2012\_B029-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2012  
Date de réception préfecture : 03/02/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JANVIER 2012  
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

**2012\_B029**

**OBJET : Habitat - Equilibre social de l'habitat -Intervention financière de la C.P.A. pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**

Le 27 janvier 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 janvier 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIERRON Lilliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine – JOISSAINS-MASINI Maryse, président, donne pouvoir à CHORRO Jean – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Lilliane – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à CHARRIN Philippe

**Excusé(e)s :**

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

**07\_1\_08**

**BUREAU DU 27 JANVIER 2012**

Rapporteur : Jean Claude FERAUD

**Thématique : Habitat**

**Objet : Equilibre social de l'habitat - Intervention financière de la CPA pour favoriser l'accession à coût maîtrisé. Attribution de subventions nominatives.**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'attribuer trois aides de la CPA d'un montant de 4 000 € chacune, correspondant à trois projets d'acquisition, retenus au titre de l'aide à l'accession à coût maîtrisé dans le cadre d'une opération réalisée par des particuliers, conformément à la délibération n°2011-A099 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011.

**Exposé des motifs :**

Le soutien à l'accession à coût maîtrisé à la propriété est un des enjeux forts du prochain Programme Local de l'Habitat. En effet, ce dernier prévoit la production d'environ 700 logements en accession à coût maîtrisé par an, dont 150 pourraient être réalisés dans le cadre de projets faisant intervenir le dispositif du Prêt à Taux Zéro + (PTZ+). Ceci correspondrait ainsi à une enveloppe maximale de 600 000€ par an, que ce soit en construction neuve ou en réhabilitation.

Afin de répondre à cet objectif, la Communauté du Pays d'Aix a mis en place par la délibération n°2011 –A099 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011, une aide financière à la personne allant jusqu'à 4 000€, destinée à faciliter l'accèsion à la propriété à des ménages primo-accédants éligibles, sous conditions de ressources.

#### Projet de Madame Palmier

Cette opération est située dans l'ancien, et se trouve 4 avenue Jules Ferry à Aix-en-Provence. Il s'agit d'un appartement Type 2, classé en étiquette énergétique D. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Madame PALMIER Sarah a donc été retenue. Il vous est proposé d'attribuer une aide de 4 000 €. Cette somme sera portée par Maître LESAGE, notaire de l'opération, dans l'acte de vente. La CPA versera ensuite l'aide au futur accédant sur présentation de l'acte définitif.

#### Projet de Monsieur FELETTI et de Mademoiselle ALBOREO

Cette opération est située dans le neuf, au sein de l'opération « Soléane », Route de Jouques à Peyrolles en Provence. Il s'agit d'un appartement Type 3, classé en BBC. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur FELETTI et de Mademoiselle ALBOREO a donc été retenue. Il vous est proposé d'attribuer une aide de 4 000€. Cette somme sera portée par Maître LASSIA, notaire de l'opération, dans l'acte de vente. La CPA versera ensuite l'aide aux futurs accédants sur présentation de l'acte définitif.

#### Projet de Monsieur ROBIDOU et de Mademoiselle LE LAN

Cette opération est située dans le neuf, au sein de l'opération « La Comédia », Chemin de la Croix Verte à Aix en Provence. Il s'agit d'un appartement Type 3, classé en BBC. Après l'examen du dossier en fonction des critères adoptés par la Communauté du Pays d'Aix, la candidature de Monsieur ROBIDOU et de Mademoiselle LE LAN a donc été retenue. Il vous est proposé d'attribuer une aide de 4 000 €. Cette somme sera portée par Maître LETROSNE, notaire de l'opération, dans l'acte de vente. La CPA versera ensuite la subvention aux futurs accédants sur présentation de l'acte définitif.

## Visas

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé par le Conseil Communautaire du 14 octobre 2005;

VU la délibération n° 2009\_A111 du Conseil Communautaire du 26 juin 2009 relative à l'intervention financière de la CPA pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé ;

VU la délibération n°2009\_A143, Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement des subventions n'excédant pas 150 000€,

VU la délibération n°2010\_A060 du Conseil Communautaire du 8 avril 2010 approuvant les clauses anti-spéculatives liées au dispositif Pass Foncier ;

VU la délibération n°2011-A099 du Conseil Communautaire du 30 juin 2011 approuvant les nouvelles modalités d'intervention financière de la CPA pour favoriser l'accèsion à coût maîtrisé ;

VU la Commission Habitat du 12 janvier 2012.

## Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** trois aides de 4 000€ chacune, aux personnes sus citées, représentées respectivement par les notaires Maître LESAGE, Maître LASSIA et Maître LESTROSNE, sur présentation des actes définitifs ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires et autres pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 824-2042 des subventions d'équipement aux personnes de droit privé (accèsion à la propriété).**

**OBJET : Habitat - Equilibre social de l'habitat -Intervention financière de la C.P.A. pour favoriser l'accession à coût maîtrisé - Attribution de subventions nominatives**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

**03 FEV. 2012**

